



## NOTIFICATION

**Invitation à mettre à jour les communications précédentes sur les pratiques optimales /mesures d'application de l'article 9 du Traité international**  
**ou**  
**présenter des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales comme exemples d'options possibles pour l'application nationale de l'article 9 du Traité international**

---

Chère Madame / Cher Monsieur,

L'objet de cette notification est d'inviter les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à mettre à jour les informations précédemment soumises concernant les avis, les pratiques optimales et les mesures visant à l'application de l'article 9 du Traité international. En outre, les Parties contractantes et les parties prenantes concernées qui n'ont pu faire aucune communication auparavant sont également invitées à soumettre leurs avis, pratiques optimales et mesures en vue de concrétiser les Droits des agriculteurs afin qu'ils puissent être inclus dans l'inventaire.

Les Parties contractantes et les parties prenantes sont encouragées à utiliser le [Modèle](#) approuvé par l'Organe directeur pour présenter leurs commentaires<sup>1</sup>.

Il est à rappeler que lors de sa septième session, l'Organe directeur a créé le Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur les Droits des agriculteurs dont le mandat comprend la «réalisation d'un inventaire des mesures nationales pouvant être adoptées, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs» et «sur la base de cet inventaire, proposer des solutions visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des Droits des agriculteurs tels qu'énoncés à l'article 9 du traité international.»

Au cours du dernier exercice biennal, le GSET a réalisé des avancées considérables dans l'exécution du mandat qui lui a été confié et a fait rapport à l'Organe directeur à sa huitième session, l'Organe directeur<sup>2</sup> :

*décide[ait] de convoquer de nouveau le Groupe spécial d'experts techniques au cours de l'exercice biennal 2020-2021 afin que celui-ci puisse achever ses travaux sur la base du mandat défini à sa septième session et invite[ait] les Parties contractantes et toutes les parties prenantes concernées, en particulier les organisations d'agriculteurs à communiquer ou à mettre à jour des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales aux fins de l'application de l'article 9 du Traité international dans le respect du droit national, en vue de les intégrer dans l'Inventaire.*

En vue de faciliter la collecte de ces informations en temps opportun pour examen par le Groupe spécial d'experts techniques à sa troisième réunion en juillet 2020, j'apprécierais de recevoir lesdites informations avant le 30 avril 2020 par courriel à l'adresse : [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Tous les commentaires seront publiés sur le site web du Traité international :

<http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/submissions-by-the-contracting-parties-and-stakeholders/en/>

<sup>1</sup> Modèle: <http://www.fao.org/3/ca4907fr/ca4907fr.docx>

<sup>2</sup> Résolution 6/2019 <http://www.fao.org/3/nb784fr/nb784fr.pdf>



Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international à:

**M Mario Marino**

Fonctionnaire technique

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

00153 Rome, Italie

[Mario.Marino@fao.org](mailto:Mario.Marino@fao.org) / [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org).

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kent Nnadozie', written over a horizontal line.

Kent Nnadozie

Secrétaire

Traité International sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture